

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 174 DE

Page 1/2

Nombre de
Conseillers

En exercice :	..94
Présents :	.56
Votants :	72

Etaients présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENAUX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOULET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Etaients Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Etaients absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

Objet : Financement du poste de chef de projet habitat dans le cadre de l'ORT / PVD

Vu la modification statutaire « Politique du logement et du cadre de vie » approuvée par le conseil communautaire par délibération CO 114 DE du 24 octobre 2019 ;

Vu la délibération CO 135 DE du 20 novembre 2020 relative aux études pré-opérationnelles avant la mise en œuvre de programmes habitat ;

Un animateur habitat sera nécessaire pour coordonner les études pré-opérationnelles habitat dont le volet urbain ; la mise en œuvre des programmes habitat / la communication, piloter la politique habitat intercommunale et suivre les projets de requalification urbaine liés aux îlots dégradés dans le cadre de l'ORT / PVD.

Ce poste sera occupé par un agent contractuel salarié de la CCAPS.

Il peut être financé à 50 % par l'ANAH. Il pourrait également être financé par la Région à 30 % et / ou le FNADT à 30 % ou par la Banque des territoires / l'ANCT à 25 %. Les demandes de subventions sont à déposer avant le 31 décembre 2020.

Affiché le 4 Janvier 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 4 Janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 174 DE (SUITE)

Objet : Financement du poste de chef de projet habitat dans le cadre de l'ORT / PVD

Plan de financement prévisionnel :

- Coût animation (salaire chargé et frais de déplacements) : 38 400 €
- Financement :
 - ANAH : 18 950 €
 - Région ou FNADT : 11 620 € (ou Banque des territoires ou ANCT : 9 475 €)
 - Autofinancement : 7 830 € (ou 9 975 €).

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ VALIDE l'opération « chef de projet habitat » et les modalités de financement
- 2/ APPROUVE le plan de financement prévisionnel du chef de projet habitat
- 3/ S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- 4/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS ou son représentant à solliciter les subventions pour le poste de chef de projet habitat auprès du Conseil Départemental du Jura (pour les crédits ANAH), du FNADT, de la Région Bourgogne Franche Comté, de la Banque des Territoires et / ou l'ANCT.
- 5/ PREVOYE le budget nécessaire au coût de ce poste dans le budget 2021

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

